



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 04/2019

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA COUR DE LA MAISON DE COMMUNE

Municipal responsable : Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les fêtes villageoises organisées dans la cour et aux abords de la Maison de Commune mettent à rude épreuve les infrastructures techniques (eau, électricité, accès) du bâtiment et de ses abords. Si jusqu'à présent, il a toujours été possible de trouver des solutions pour alimenter en électricité et en eau en « bricolant » des connexions, force est de constater que nos installations ne suffisent plus pour des manifestations telles que le MAM, la Guinguette, le Concours de soupes ou encore des fêtes villageoises telles que l'inauguration de la gare CFF. En particulier, l'installation électrique, l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées ne répond plus aux besoins actuels et futurs et ne sont plus aux normes. Il est donc urgent de procéder à des ajustements techniques et de prévoir des points d'accès extérieurs pour brancher les équipements nécessaires aux services.

2. Considérations

De manière générale, il faut pouvoir installer des points extérieurs aux deux angles opposés de la cour de la Maison de Commune, afin de pouvoir brancher l'eau et l'électricité sans tirer des câbles et des tuyaux à travers la place où se déroulent les fêtes.

Les installations électriques et d'évacuation des eaux ne répondent plus ni aux normes ni aux besoins toujours grandissants d'alimentation et/ou évacuation pour les fêtes villageoises qui ont un succès reconnu dans la région. Les sociétés et associations locales telles que le MAM et la Guinguette doivent dès lors faire preuve de beaucoup de créativité pour en assurer le bon déroulement. Par exemple, l'ascenseur du bâtiment communal doit être débranché et/ou surveillé lors de fortes demandes en énergie électrique pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de pannes lors des spectacles de la Guinguette pour ne citer que cet exemple. Les branchements provisoires à partir du tableau électrique ne résisteraient pas une inspection électrique et il faut également procéder à une augmentation de puissance auprès de la Romande Energie. Ainsi, le tableau électrique principal doit être adapté aux nouveaux besoins et des bornes extérieures doivent être installées dans la cour, afin de pouvoir brancher les équipements électriques.

Concernant l'eau, il faut non seulement installer des robinets extérieurs pour alimenter les buvettes provisoires, mais également procéder à l'évacuation des eaux usées qui jusqu'à présent étaient infiltrées dans la cour.

Pour des questions de rationalisation, il est prévu d'installer les bornes électriques proche des robinets d'eau, évidemment en respectant les distances de sécurité.



L'accessibilité va être améliorée en enlevant une partie du mur de la cour situé côté ouest. Cette ouverture effectuée dans le cadre des travaux d'entretien du bâtiment communal sert également à donner plus d'espace et de flexibilité pour la pose de tentes et du chapiteau, tout en permettant une meilleure circulation du public autour du lieu de fêtes.

3. Aspects financiers

Les coûts ont été estimés sur la base de devis présentés par Casajardinia pour les fouilles et aménagements extérieurs, Fréquence Électricité pour les tableaux électrique et Robert Méroz pour les installations sanitaires:

Rubrique	Prix en CHF
Fouilles et installations	10'000.--
Adaptations tableau principal et bornes extérieures	20'000.--
Augmentation de la puissance (80 à 100A)	3'000.--
Installations sanitaires	5'000.--
Divers et imprévus 10%	4'000.--
Sous-Total	42'000.--
TVA 7.7% :	3'234.--
Total TTC :	45'234.--
Arrondi à	46'000.--

4. Conclusion

Ces travaux revêtent un caractère urgent, car il s'agit de pouvoir disposer rapidement de ces installations, notamment pour la Guinguette d'automne 2019.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité invite les Conseillères et Conseillers communaux à accepter ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- vu le préavis N° 04/2019 de la Municipalité concernant une demande de crédit pour travaux d'aménagements de la cour de la Maison de Commune,
- vu les rapports des Commissions des travaux et des finances,
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements de la cour de la Maison de Commune,
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 46'000.— TTC
- 3/ de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

Le Syndic


P.-A. SCHMIDT

La Municipalité



La Secrétaire


Y. HERNACH

Le Municipal responsable


C. HILFIKER